



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2004/41  
13 avril 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME  
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET  
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Vingt-cinquième session, 5-14 juillet 2004  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**TRANSPORT DE GAZ**

**Propositions de suppression des numéros ONU de la Liste  
des marchandises dangereuses**

**Communication de l'Association européenne des gaz industriels (EIGA)**

**Introduction**

À la session de juillet 2003 du Groupe de travail sur le transport des gaz (voir le paragraphe 14 du rapport du Groupe de travail dans le document UN/SCETDG/23/INF.37), l'EIGA s'est interrogée sur l'emploi et la raison d'être des rubriques ONU suivantes:

- 1014 Dioxyde de carbone et oxygène en mélange comprimé
- 1015 Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange
- 1979 Gaz rares en mélange comprimé
- 1980 Gaz rares et oxygène en mélange comprimé
- 1981 Gaz rares et azote en mélange comprimé
- 2600 Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange comprimé.

Ces mélanges ne sont pas transportés dans de grands équipements mobiles sous pression tels que des tubes ou des CGEM et les volumes transportés par l'industrie gazière ne justifient pas non plus que ces mélanges aient leurs propres rubriques ONU.

La description des mélanges prête à confusion parce qu'elle ne comporte aucune valeur de seuil pour les mélanges qui contiennent des composants oxydants (oxygène, protoxyde d'azote), des composants inflammables (monoxyde de carbone, hydrogène) ou des composants toxiques (monoxyde de carbone).

Un mélange de monoxyde de carbone et d'hydrogène pourrait être seulement «inflammable» ou «inflammable et toxique», selon le pourcentage des composants. Puisque le numéro ONU 2600 est classé comme étant toxique, il ne concerne que les mélanges contenant plus de 72 % de CO. Pour l'industrie gazière, un calcul en vue du classement est requis dans tous les cas, et le fait de disposer pour certains mélanges d'une désignation générique en sus d'une désignation N.S.A. complique la décision.

Les numéros ONU 1014 et 1015 concernent des mélanges contenant un composant oxydant (oxygène ou protoxyde d'azote), mais le numéro ONU 1014 porte sur les mélanges avec de l'oxygène, qui sont classés comme oxydants, tandis que le numéro ONU 1015 porte sur les mélanges avec du protoxyde d'azote, qui sont non oxydants.

Les numéros ONU 1979, 1980 et 1981 concernent des mélanges qui ne présentent aucun risque autre que celui d'être sous pression et qui seraient décrits de façon appropriée sous le **numéro ONU 1956, gaz comprimé, N.S.A.** Par ailleurs, la description «gaz rares» n'est que peu employée dans la littérature technique, et nombreux sont ceux, parmi les personnes impliquées dans le transport des marchandises dangereuses, qui ne comprendraient pas sa signification.

Il n'est pas justifié de conserver ces rubriques ONU particulières, en raison des grands volumes transportés. Elles sont des exceptions aux règles génériques de classement destinées à l'attribution des rubriques ONU aux mélanges. Pour l'industrie gazière, il serait plus facile de les traiter comme des rubriques ONU N.S.A., conformément aux règles de classement pour les mélanges.

### **Proposition**

L'EIGA et la CGA proposent de supprimer les rubriques ONU suivantes de la Liste des marchandises dangereuses au chapitre 3.2:

1014	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange comprimé
1015	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange
1979	Gaz rares en mélange comprimé
1980	Gaz rares et oxygène en mélange comprimé
1981	Gaz rares et azote en mélange comprimé
2600	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange comprimé.

## **Motifs**

La proposition peut se justifier pour les motifs suivants:

### ***Incidences sur la sécurité***

La proposition ne réduit pas la sécurité; les composants qui présentent des risques seront toujours identifiés dans le(s) composant(s) nommé(s) entre crochets après la description N.S.A. Le fait de soumettre ces mélanges aux règles normales de classement, en choisissant une désignation officielle de transport N.S.A. qui convient, assurera qu'une description précise des propriétés et de l'état physique est donnée.

### ***Faisabilité***

Aucun problème n'est prévu; les personnes chargées du classement des mélanges ne seront plus induites en erreur.

### ***Applicabilité***

Il sera plus facile d'attribuer des rubriques ONU N.S.A. aux mélanges en raison du nombre moindre de dérogations aux règles génériques.

-----